

Institut national du cancer



Sigle

INCa

Création

L'Institut national du cancer a été créé par la loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, dans le cadre du Plan cancer 2003-2007.

Statut

L'INCa est un groupement d'intérêt public (GIP), sans limitation de durée, dont les membres sont les ministères chargés de la Santé et de la Recherche, les organismes d'assurance maladie (Cnamts, MSA, RSA), les organismes de recherche (Inserm, CNRS), les fédérations hospitalières (FHF, FNCLCC, FHP, Fehap), les grandes associations caritatives (Ligue nationale contre le cancer, Fondation ARC), ainsi que des personnalités qualifiées.

Présidente du conseil d'administration

Pr Agnès Buzyn

Président du Conseil scientifique

Pr Jacques Pouyssegur

Effectifs

150 personnes

Budget

Il est assuré par des subventions des ministères chargé de la Santé et de la Recherche et des contributions des membres du GIP. En 2012, les dépenses de l'INCa sont de 110 millions d'euros, selon l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ces dépenses intègrent la mise en œuvre du Plan cancer.

Missions

L'INCa coordonne les actions de lutte contre les cancers. Il oriente et structure la recherche et l'organisation des soins, produit ou mobilise les expertises, soutient et stimule l'innovation, diffuse les connaissances (recommandations de bonnes pratiques, formation, information...) et favorise leur appropriation. L'INCa suit la mise en œuvre du Plan cancer 2009-2013, dont il pilote plus de la moitié des actions.

Les champs d'action de l'INCa

Grâce à une vision intégrée de l'ensemble des dimensions – sanitaires, scientifiques, sociales, économiques, sociétales... – et de l'ensemble des moyens d'action – recherche, prévention, dépistage, soins – liés aux pathologies cancéreuses, l'INCa joue un rôle d'accélérateur de progrès, au service des besoins des différents publics concernés :

- patients,
- usagers du système de santé,
- professionnels,
- spécialistes et experts,
- politiques...

Les modes d'action

L'INCa produit des expertises, programmées ou sur saisine, sur les cancers et la cancérologie.

Il lance des appels à projets pour soutenir les structures et financer des projets et actions innovantes dans les domaines de la recherche, des soins, du dépistage, de la prévention et de l'accompagnement des malades.

Il évalue les actions structurantes qu'il accompagne et les actions de recherche qu'il finance.

Il noue des partenariats et met en œuvre des programmes de travail communs avec les autres institutions, les acteurs de la cancérologie et les acteurs territoriaux.

Il intègre ses parties prenantes à toutes ses actions dès leur élaboration.

Organisation

L'INCa est structuré autour de deux pôles métiers :

- Santé publique et soins,
- Recherche et innovation.

et de deux directions métiers :

- Recommandations et qualité de l'expertise
 - Communication et information
- auxquels s'ajoutent des fonctions de support, d'appui et de pilotage.

Coordonnées

Institut national du cancer
52, avenue André-Morizet
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : +33 (0) 1 41 10 50 00
Site internet : <http://www.e-cancer.fr>